

Un événement



organisé par



GreenUnivers

et



TIME TO CHANGE

Le Forum Climat, Energies
& Finance Durable

DOSSIER
SPÉCIAL



TIME TO CHANGE

Le Forum Climat, Energies & Finance Durable

Time to change, un nouvel événement unique lancé avec l'Association française des investisseurs institutionnels et organisé par Option Finance et GreenUnivers, a réuni l'ensemble des acteurs de la finance durable et de la transition énergétique pendant deux jours à Deauville, les 23 et 24 mars derniers. Autour des investisseurs institutionnels et des commissions de l'Af2i, entreprises, managers et gérants d'actifs, collectivités, personnalités de l'écosystème normand, analystes et experts se sont retrouvés pour débattre des enjeux liés à la transition climatique et à la finance verte.

Transition énergétique : les 5 défis à relever pour atteindre la neutralité carbone

Par **Philippe Setbon**,
directeur général, Ostrum
Asset Management

Le temps du climat, celui des projections scientifiques est un temps long : 2030, 2050. Celui de l'ambition européenne - atteindre la neutralité carbone d'ici un quart de siècle - s'inscrit dans cette même trajectoire. Pourtant, le mur climatique est déjà devant nous et l'urgence d'une action immédiate ne fait plus débat.

Finalement, si nous nous projetons dans 10 ans, qui est le temps dont les entreprises ont besoin pour réaliser leur transition en matière de climat, de biodiversité, leur transition digitale, que voulons-nous avoir réussi ? Pour fléchir les capacités de financement vers le verdissement du tissu industriel européen, nous avons cinq défis à relever.

Le premier, est celui de l'action collective. Nous sommes tous, pouvoirs publics, régulateurs, émetteurs, ONG, investisseurs, entreprises, les acteurs de ce changement. Le deuxième, est de faire du changement climatique notre priorité. Selon le rapport du GIEC, publié le 28

février dernier, « 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes hautement vulnérables au changement climatique ». Près de la moitié de l'humanité. Et d'après le World Economic Forum, 50% du PIB mondial est directement dépendant de la nature.

Notre troisième défi est celui de l'orientation des flux financiers. C'est précisément le sens du cadre d'engagement que nous avons déployé chez Ostrum Asset Management, en tant qu'actionnaire mais aussi comme porteurs de dettes.

Le quatrième défi réside dans l'accès à une donnée extra-financière de qualité. La donnée est un prérequis pour intervenir efficacement sur le climat ou la biodiversité. En tant que gestionnaires d'actifs, si nous voulons préserver notre capacité à orienter l'épargne vers le verdissement du tissu économique européen, nous devons conserver la souveraineté sur la donnée et sur la norme. C'est notre « or vert ».

Enfin, notre dernier défi est de coconstruire la norme qui déterminera notre cadre d'exercice demain. Il nous faut encourager le dialogue entre les sphères privées et publiques et travailler, ensemble, en amont, à la structuration du cadre normatif encore en gestation qui entoure la finance durable.

MARS 2022 DEAUVILLE

Cyril Dion, écrivain, réalisateur
et militant écologique

« Dans les dix ans qui viennent, il faudrait que l'on ait réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 60 à 65 %, ce qui représente une transformation colossale que personne ne sait faire aujourd'hui ! »



Thomas Lesueur,
délégué
interministériel et
commissaire général
au développement
durable, ministère
de la Transition
écologique

« Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, l'Etat a prévu d'ici cinq ans que 100 % de la commande publique comporte des considérations environnementales et 30 % des considérations sociales. »



SOMMAIRE



BIODIVERSITÉ 4
Une thématique d'investissement en devenir



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 9
L'économie à réinventer



ÉNERGIE 15
Les énergies renouvelables au service de la neutralité carbone



FINANCE DURABLE 19
Les investisseurs en ordre de marche



LES DÉBATS DE L'AF2I 22
L'ESG, au cœur des travaux et réflexions de l'Af2i

SPONSORS

PLATINIUM



GOLD



SILVER



BRONZE



SOUTIEN



PARTENAIRES ASSOCIATIFS





BIODIVERSITÉ

Une thématique d'investissement en devenir

Alors que les investisseurs ont déjà massivement déployé des stratégies d'investissement dédiées au climat, la thématique de la biodiversité reste quant à elle largement sous-exploitée. Une situation amenée à évoluer en raison non seulement des évolutions réglementaires, mais aussi des conséquences qu'un statu quo pourrait avoir sur la valorisation des actifs en portefeuille.

« Nous sommes face à l'enjeu le plus grave auquel l'humanité est aujourd'hui confrontée. » Ecrivain, réalisateur et militant écologique, Cyril Dion ne masque pas son inquiétude face à l'amplification du réchauffement climatique. Alors que la barre de 2 degrés Celsius supplémentaires, jugée fatidique par les scientifiques, pourrait être dépassée entre 2040 et 2050, le garant de la convention

citoyenne française pour le climat s'est alarmé du risque de bascule « vers un monde hostile ». Et des bouleversements d'ores et déjà observés sur la biodiversité. Selon un rapport de WWF, 68 % des populations vertébrées ont disparu depuis les années 1970, tandis qu'un million d'espèces seraient aujourd'hui menacées d'extinction. En cause, notamment : la pollution provoquée par le plastique qui, multipliée par dix depuis les années 1980, affecte l'écosystème marin.

Neuf « limites planétaires »

D'après l'Observatoire français de la biodiversité, cette dernière désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. « Sans biodiversité, il n'y a pas de vie, insiste Cyril Dion. Dans ce contexte, l'enjeu est de rester dans les limites planétaires. » Ce concept de limites planétaires a été défini en 2009

par une équipe internationale de 26 chercheurs. Il renvoie à des seuils à ne surtout pas dépasser pour que la population mondiale puisse vivre dans un écosystème considéré comme sûr. Neuf ont ainsi été recensées, dans les domaines suivants : le changement

68 %
des populations
vertébrées ont disparu
depuis les années
1970.

climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement

(pollution chimique) et l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère. « Sur ces neuf limites, cinq ont déjà été franchies », déplore Cécile Rechatin, head of sustainable finance chez WWF France. Alors qu'il y a urgence à enrayer ce phénomène, des efforts substantiels devront être mis en œuvre par les Etats, les entreprises et les citoyens. « Dans les dix ans qui viennent, il faudrait que l'on ait réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 60 à 65 %, ce qui représente une transformation colossale que personne ne sait faire aujourd'hui ! », reconnaît Cyril Dion. Selon les estimations d'ONG internationales, parmi lesquelles WWF, l'Union internationale pour la conservation de la nature, Campaign for Nature et Rainforest Trust, 844 milliards de dollars d'investissements seraient nécessaires chaque année pour lutter contre la perte de biodiversité dans le monde. Soit... 711 milliards de plus que ce qui est dépensé aujourd'hui !

Une thématique complexe à appréhender

Dans cette perspective, les gérants d'actifs et les institutionnels ont donc un rôle central à jouer. Certains n'ont d'ail-

leurs pas attendu les récents signaux d'alarme des scientifiques et de la société civile pour s'intéresser à cette problématique. « Nous avons par exemple lancé un portefeuille spécialisé dans la sylviculture durable il y a 14 ans déjà », évoque Steve Freedman, sustainability and research manager chez Pictet Asset Management. Le groupe Caisse des dépôts a également été précurseur. « Il dispose d'une filiale dédiée à la biodiversité depuis 2007 », souligne Joël Prohin, directeur du pôle gestion des portefeuilles à la CDC. Pour autant, ces quelques initiatives ne reflètent pas la réalité d'ensemble, de l'aveu de nombreux investisseurs. « Collectivement, la gestion d'actifs n'a pas été à la pointe dans ce domaine », admet Joséphine Chevallier, responsable de l'intégration ESG chez Ostrum AM. Et malgré des avancées concrètes ces dernières années, le mouvement n'en est qu'à ses débuts. « Sur la biodiversité, nous en sommes encore dans la phase amont, à nous interroger sur les thèmes d'investissement », confirme Anne-Laurence Roucher, deputy CEO, head of private equity and natural capital chez Mirova. Un constat qui se vérifie logiquement

L'eau, une ressource si précieuse

• **Au sein de la biodiversité, l'eau occupe une place centrale.** Alors que l'« utilisation mondiale de l'eau » fait partie de la liste des neuf limites planétaires, « plusieurs autres de ces limites sont également directement liées à cette ressource, observe Steve Freedman, sustainability and research manager chez Pictet Asset Management. C'est le cas par exemple du "changement climatique", qui crée des pénuries d'eau à certains endroits et des excédents d'eau à d'autres, des "changements d'utilisation des sols" qui entraînent des problèmes d'irrigation et/ou d'infiltration, ou encore de l'« acidification des océans » ».

• **S'agissant spécifiquement des océans, ils constituent un actif essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique.** « En plus d'offrir 50 % de l'oxygène sur Terre, ils absorbent 95 % de l'excès de chaleur produit par ce dernier et 25 % des émissions de CO₂, signale Isabelle Juillard Thompsen, cogérante du fonds DNB Future Waves. Caractéristiques

intéressantes des mangroves, par exemple, elles peuvent absorber quatre fois plus de carbone que les forêts terrestres, à un rythme quatre fois plus rapide. » Les mangroves sont des forêts tropicales, à l'interface entre terre et mer, que l'on trouve le long des côtes et des estuaires.

• **Sur un plan économique, l'économie bleue s'impose également comme une source de croissance majeure.** « Elle représente la 7^e puissance mondiale en termes de PIB (plus de 1 500 milliards de dollars), poursuit Isabelle Juillard Thompsen. En ce qui la concerne, l'OCDE prévoit même une croissance deux fois supérieure au reste de l'économie mondiale durant les 10 prochaines années. »

Les mangroves peuvent absorber quatre fois plus de carbone que les forêts terrestres.

La mise en conformité réglementaire, un travail de marathonien pour les investisseurs

Au même titre que l'environnement (green), la biodiversité s'apprête à faire l'objet d'un encadrement réglementaire renforcé au cours des prochaines années. « L'article 29 de la loi française énergie-climat de 2021 a ajouté cette thématique au reporting obligatoire de l'ensemble des investisseurs, indique Martine Léonard, présidente de la Société française des analystes financiers (SFAF). Et la biodiversité va également être prochainement intégrée à la taxonomie européenne. »

Pour les sociétés de gestion, la tâche ne s'annonce pas simple. « Beaucoup de réglementations se télescopent, avec de nouveaux textes et des textes amendés comme Mifid2, explique Camille Mauguy, directeur, ESG & sustainable finance, financial services risks & regulatory, assurance chez PwC. Or, la rapidité d'élaboration de ce corpus pose des problématiques pratiques de mise en œuvre pour les professionnels dans la mesure où il peut y avoir des incohérences entre certains de ces textes. »

Alors que la situation réglementaire est encore appelée à évoluer durant les deux à trois prochaines années, les spécialistes recommandent d'avancer avec



prudence. « La finance durable pour les acteurs financiers, c'est comme courir un marathon, poursuit Camille Mauguy : il faut prendre un bon départ, savoir où on veut aller, avec des objectifs précis. L'objectif in fine est de bâtir une stratégie à long terme. » Un avis partagé par

Anne-Charlotte Roy, associée au sein du groupe Hexagone. « Par exemple, nous n'aurons pas de précisions sur le reporting attendu en matière de biodiversité avant 2023. Dans ce contexte, vouloir se mettre rapidement en conformité serait un mauvais objectif. »

Au même titre que l'environnement, la biodiversité s'apprête à faire l'objet d'un encadrement réglementaire renforcé au cours des prochaines années.

dans les documentations des instruments financiers à dimension SG émis par les emprunteurs. « Dans les obligations vertes, la part de la biodiversité dans les use-of-proceeds reste limitée, autour de 5 à 10 % pour les obligations françaises », relève Robert-Alexandre Poujade, ESG analyst, biodiversity lead chez BNP Paribas Asset Management. Cette situation, les principaux intéressés l'attribuent essentiellement à la complexité intrinsèque du sujet. Conformément à sa définition, la biodiversité recouvre en effet d'abord une myriade de sous-thématiques, dont les tenants et aboutissants diffèrent de l'une à l'autre. « Avant de définir des stratégies d'investissement, il convient de traduire la complexité scientifique », insiste Robert-Alexandre Poujade. Dans ce domaine, les choses ont, il est vrai, commencé à bouger. « Le dialogue entre le monde de la finance et le monde académique est de plus en plus nourri », se réjouit Steve

Freedman. Cependant, il demeure extrêmement difficile pour une entreprise – et encore plus pour ses investisseurs – d'évaluer avec finesse son empreinte biodiversité. « Les outils à notre disposition, comme le global biodiversity score (GBS), sont certes extrêmement utiles, mais ils ne permettent pas de l'expliquer simplement », constate Hélène Valade, directrice développement environnement de LVMH et présidente de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE).

Pour les gérants d'actifs, deux problèmes majeurs en découlent. « Nous sommes souvent rattrapés par le manque de données disponibles ou, lorsqu'elles existent, par leur caractère hétérogène », indique Robert-Alexandre Poujade. Ces écueils conduisent donc les professionnels à recourir massivement à des estimations ou des modélisations, dont les résultats ne sont pas toujours parfaitement en ligne avec la réalité. « Or, si l'on

ne donne pas une valeur à la biodiversité, il est difficile ensuite de réallouer les capitaux vers cette thématique », note Anne-Laurence Roucher.

Des risques majeurs...

En dépit de ces obstacles, la biodiversité est amenée à occuper une place de plus en plus prépondérante dans les portefeuilles financiers. Les raisons sont multiples. L'une d'entre elles tient à l'adoption en cours d'un vaste corpus de réglementation à l'échelle européenne (voir encadré), « qui vise notamment à donner un cadre (framework) précis aux investisseurs et à parvenir à flécher les capitaux vers cette thématique », informe Anne-Charlotte Roy, associée au sein du groupe Hexagone. Ensuite, les attentes des épargnants en la matière vont croissant. « Climat et biodiversité allant ensemble, les investisseurs aiment lier ces deux notions », confirme Anne-Laurence Roucher. Dans ce cadre,

ce sujet tend à s'imposer au sommet de l'agenda des sociétés de gestion. « La biodiversité fait partie, avec les droits humains et le climat, des principales

Plus de **50 %**
du PIB mondial
dépend modérément
ou fortement
de la nature.

thématiques que l'on souhaite adresser dans les prochaines années », assure ainsi Peter Van der Werf, engagement specialist chez Robeco.

Cette prise de conscience quant à la nécessité d'intégrer la biodiversité dans la stratégie globale d'investissement s'explique aussi par les risques qu'encourraient les investisseurs à ne pas le faire. « Le risque de biodiversité est systémique, met en garde Thomas Page-Lecuyer, spécialiste investissements climat & ESG chez Aviva Investors France. En tant que gérants, nous gérons l'argent des autres. Au-delà de la méthodologie réglementaire, nous devons absolument intégrer les divers risques afférents – physiques (dépendance au capital naturel...), de transition, de réputation, etc. – et arriver à les évaluer afin d'éviter des défauts dans nos portefeuilles. Il ne s'agit pas d'une opportunité de faire de l'argent : c'est tout simplement une question de survie ! » Ce sentiment est largement répandu dans l'industrie financière. « La biodiversité constitue un enjeu crucial

pour les gérants d'actifs, abonde Joséphine Chevallier. A titre d'exemple, une récente étude de la Banque de France indiquait que 42 % des titres détenus par des institutions financières françaises émanaient d'entreprises dépendantes de services éco-systémiques. »

... mais aussi de réelles opportunités

Si d'aucuns conviennent que la biodiversité fait peser des risques majeurs sur la valorisation des actifs, certains considèrent néanmoins qu'elle représente aussi une formidable source d'opportunités sur le plan des placements. Comme le rappelle Cécile Rechatin de WWF France « le Word Economic Forum a évalué en 2020 que plus de 50 % du PIB mondial dépendait modérément ou fortement de la nature ». Les acteurs de l'économie bleue, qui devraient générer une croissance deux fois plus rapide que les autres



PAROLE D'EXPERT

« Une vraie stratégie environnement ne peut pas coller aux indices »

Pour **Ulrik Fugmann**, co-responsable des stratégies environnementales et gérant de portefeuille chez BNP Paribas Asset Management, les fonds verts sont loin de tous se valoir, tant d'un point de vue impact que performance.

Quelle place peut avoir l'investissement thématique sur l'environnement dans le portefeuille d'un institutionnel ?

Les institutionnels doivent s'interroger sur le sens de leur démarche. Demeurent-ils dans une logique de rendement et de benchmark, ou recherchent-ils un impact réel au travers de leur investissement ? Auquel cas seuls les fonds et ETF positionnés sur les services et produits qui apportent des solutions environnementales peuvent répondre à leurs ambitions. Ils ont un impact véritable, contrairement à des fonds prétendent verts plus larges, notamment ceux ayant une approche best-in-class. Ceux-ci investissent sur des entreprises qui cherchent à améliorer leur positionnement environnemental, y compris dans des secteurs tels que le gaz, le pétrole, la finance, les mines... Ces entreprises n'apportent pas de solutions aux problèmes environnementaux. Investir sur les fournisseurs de solutions implique donc de s'éloigner des benchmarks traditionnels. Seules 3,5 % des entreprises de l'indice MSCI ACWI produisent des énergies renouvelables, seules 1,6 % contribuent à la protection du capital naturel. Un vrai fonds environnement aura donc une tracking error plus éle-

vée par rapport aux indices. Encore trop peu d'institutionnels investissent sur des produits qui financent les entreprises capables de conduire l'économie vers la neutralité carbone.

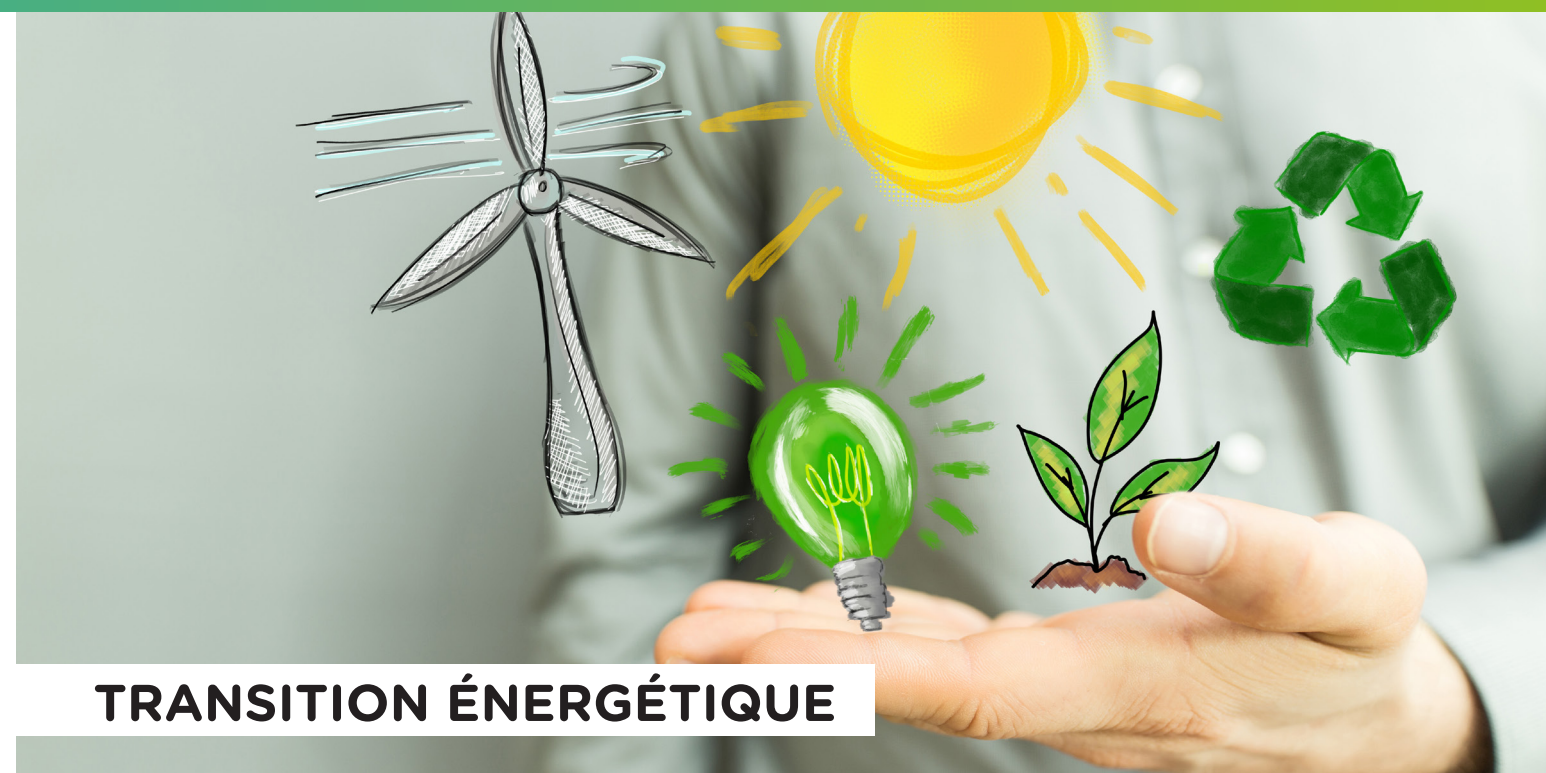
Qu'est-ce qui explique la sous-performance des fonds environnementaux cette année ?

Cela tient à la surperformance de ces mêmes fonds en 2020. Ils ont, en moyenne, généré une performance de 100 %, quand celle, en euros, du MSCI ACWI était de 5 % et celle des fonds verts de 5 % à 10 %. En 2021, on a assisté à une rotation des portefeuilles en faveur des fonds environnement, ce qui a entraîné la création d'une bulle. Celle-ci a éclaté à la fin de l'année 2021, sous le coup de considérations macroéconomiques. La valorisation des entreprises est retombée aux niveaux de 2011. Pourtant, leurs fondamentaux sont excellents et, surtout, l'intérêt pour leurs offres, la profondeur de leur marché et leurs perspectives de croissance sont aujourd'hui sans commune mesure avec 2011. Le moment est donc très favorable pour se repositionner sur ces fonds car les valorisations ne reflètent pas le potentiel réel, surtout à moyen et à long terme. ■

industries au cours de la décennie à venir d'après l'OCDE (voir encadré), en sont l'une des illustrations. Certes, il ne faut probablement pas s'attendre au grand soir. « Dans l'univers coté, nous trouvons actuellement peu de sociétés qui sont apporteurs de solutions pour restaurer la biodiversité, souligne Robert-Alexandre Poujade. Même si nous nous en désolons un peu, nous devons trouver celles qui existent et les accompagner pour les aider à se développer. » Outre l'apport de capitaux, les sociétés sont également en quête d'accompagnement sur les sujets en lien avec la diversité, qu'elles ne voient toujours pas venir. « Il est nécessaire d'instaurer un dialogue entre émetteur et investisseur sur ce sujet », intime Hélène Valade. Un appel qui semble cependant avoir été entendu. « Ce dialogue spécifique sur la biodiversité avec les entreprises est effectivement faible, mais il va s'intensifier », promet Thomas Page-Lecuyer. Progressivement. ●

Vers un label ISR plus exigeant

Afin de permettre aux épargnants et investisseurs professionnels de placer plus simplement leur argent sur des supports à dimension durable, le ministère de l'Economie et des Finances a créé en 2016 le label ISR. Celui-ci est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants aux fonds répondant à un cahier des charges précis. En mars 2021, la direction générale du Trésor précisait que 690 fonds étaient labellisés ISR, pour un total de près de 470 milliards d'euros d'encours. Au point de devenir incontournable. « Les investisseurs ont aujourd'hui la volonté d'avoir un label pour se positionner sur un fonds », constate Anne-Charlotte Roy, associée du groupe Hexagone. Alors que sa réforme a été lancée le 25 mars 2021, le label ISR s'est doté en octobre dernier d'une nouvelle gouvernance. D'autres changements vont prochainement intervenir. « Il faut être plus exigeants afin de renforcer la confiance dans ce label et renforcer son utilité, assure Michèle Pappalardo, présidente du comité du label ISR. De plus, à l'heure où sortent de nombreuses réglementations européennes sur la finance durable, nous devons veiller à ce que la nouvelle version du label soit en ligne avec ces nouveaux textes. »



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'économie à réinventer

Face à l'urgence climatique, la transition énergétique est lancée depuis maintenant plusieurs années. Une urgence que le conflit en Ukraine est venu renforcer en provoquant une crise énergétique majeure. Il a mis en exergue la dépendance de l'Europe aux énergies fossiles et notamment aux hydrocarbures russes. A l'urgence climatique s'ajoute donc désormais une urgence géopolitique. L'indépendance énergétique n'est cependant pas un sujet nouveau. Si jusqu'à peu l'approvisionnement était fluide, la pandémie puis le conflit en Ukraine l'ont fortement déstabilisé. Pour relever le défi de l'indépendance énergétique, deux leviers peuvent être activés : celui de la sobriété ou de l'ajustement des besoins aux usages pour couvrir uniquement ce qui est légitime et celui du développement des énergies renouvelables. Parallèlement, il faut changer notre appareil de production et transformer notre économie. Des démarches qui nécessiteront de sécuriser les trajectoires financières.

D'ici 2050 en France, les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites par six et la consommation d'énergie par deux en France. A cet effet, il faut décarboner les bâtiments, la production d'énergie

et les transports sans compensation. « Cela nécessitera 4 000 milliards d'euros d'investissements par an pour y parvenir rappelle Pierre Abadie, groupe climate director Tikehau et en charge d'un fonds d'investissement lié à la transition énergétique.

Nous sommes aujourd'hui à un peu plus de 1 000 milliards d'euros pour la chaîne de valeur entière. Il faut donc la multiplier par 4. Le pool le plus grand concerne la rénovation des bâtiments (700 milliards d'euros par an jusqu'en 2050). »

LES INTERVENANTS SUR LA THÉMATIQUE « BIODIVERSITÉ »



Joséphine Chevallier, Ostrum AM



Cyril Dion, écrivain, réalisateur et militant écologique



Steve Freedman, Pictet Asset Management



Anne-Laurence Roucher, Mirova



Isabelle Juillard Thompson, fonds DNB Future Waves



Camille Mauguy, PwC



Robert-Alexandre Poujade, BNP Paribas Asset Management



Anne-Charlotte Roy, Groupe Hexagone



Peter Van der Werf, Robeco



Thomas Page-Lecuyer, Aviva Investors France

Sont également intervenus sur cette thématique : **Cécile Rechatin**, WWF France, **Joël Prohin**, Caisse des dépôts, **Sylvie Malécot**, Millenium Actuariat & Conseil, **Michèle Pappalardo**, Comité du Label ISR, **Hélène Valade**, LVMH & ORSE, **Marc Abadie**, CDC Biodiversité, **Martine Léonard**, SFAF, **Yannick Ratte**, Véolia Eau, **Thibaut Noet**, Water Family, **Sophie Grenier**, Trees Everywhere, **Louise Bouchardy**, Ecotree



L'Etat dessine la feuille de route de la transition énergétique

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation devra être unanime et portée notamment par l'Etat. « Au travers de la loi Climat et Résilience, l'Etat a prévu de faire élaborer dans l'année 2022 les feuilles de route sectorielle, explique Thomas Lesueur, délégué interministériel et commissaire général au développement durable, ministère de la Transition écologique. Nous avons découpé en chaîne de valeurs les principaux secteurs

économiques qui sont contributifs des gaz à effet de serre, sous l'axe climat d'abord. Puis dans chacune de ces chaînes de valeur nous allons proposer aux grands acteurs de se réunir pour identifier les trajectoires de décarbonation à horizon 2030/2035 afin d'orienter les choix d'investissements d'aujourd'hui. Dans ce travail, l'Etat organise le débat pour permettre à chacun de se projeter sur toute une chaîne de valeur et de partager

la feuille de route. Pour le passage à l'acte, il faut également sécuriser les trajectoires financières. De ce point de vue, l'achat public offre des perspectives. Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, l'Etat a ainsi prévu d'ici cinq ans que 100 % de la commande publique comporte des considérations environnementales et 30 % des considérations sociales. »

Le gouvernement se mobilise ainsi pour accompagner les acheteurs publics mais également les entreprises du privé afin qu'elles développent un catalogue d'offres incluant cette dimension durable. Une démarche qui leur permet de s'inscrire dans une trajectoire ESG tout en étant éligibles à des acheteurs publics.

D'ici cinq ans, **100 %** de la commande publique comportera des considérations environnementales et **30 %** des considérations sociales.

La mobilité face au défi de la décarbonation

La décarbonation de la mobilité est également un sujet majeur de la transition énergétique. La mobilité représente en effet 30 % des émissions de CO₂ en France et dans le monde chaque année. Sa décarbonation représente donc un sujet majeur de la transition énergétique. Elle passera notamment par l'investissement de toutes les parties prenantes, y compris les collectivités. « En Normandie, nous avons souhaité agir rapidement sur la mobilité directe via le développement de l'offre de transport en commun, le meilleur moyen de se déplacer collectivement et de réduire l'emprunte carbone précise Sophie Gauguain, première vice-présidente de la Région Normandie. Nous avons également de nouvelles offres connectées aux territoires et communautés de communes qui s'occupent du dernier kilomètre. Sur le moyen terme, notre stratégie s'articule davantage autour de l'hydrogène. En Normandie, il faut être fort à la fois sur le terrestre, le petit maritime et le fluvial. Nous pouvons faire de l'axe Seine un

exemple de déploiement de l'hydrogène. A chaque échelon, nous cherchons des partenariats et des solutions apportant des réponses concrètes. »

L'hydrogène, un facteur-clé de la décarbonation de la mobilité

La décarbonation de la mobilité passera également par l'hydrogène. Aujourd'hui, les solutions technologiques existent pour remplacer les véhicules thermiques par des modes de transports bas carbone dont les véhicules électriques, hydrogènes, biocarburant et développer de nouvelles infrastructures de recharge. « Le moteur à combustion vit ses dernières décennies, précise Pierre Abadie groupe Climate director Tikehau et en charge d'un fonds d'investissement lié à la transition énergétique. Les investissements dans le moteur à combustion vont s'arrêter au profit d'autres énergies dont l'électrique et l'hydrogène. »

D'ailleurs, les politiques s'engagent égale-



L'hydrogène représente près de **300 000 Mds€** d'investissements par an à horizon 2050.

ment sur le sujet, en particulier sur l'hydrogène. Pour preuve, Emmanuel Macron a annoncé vouloir faire de la France le leader de l'hydrogène vert. Encouragée par un agenda politique favorable, cette transition représente donc une opportunité d'investissement certaine tant les besoins en financement sont élevés. « Dans les transports, l'hydrogène peut ainsi répondre aux enjeux de mobilité lourde

et de mobilité intensive (chariots élévateurs, taxis, etc.), explique Hervé Guez, CEO Equity & FI de Mirova. En région parisienne nous avons ainsi accompagné Hype pour remplacer 600 taxis diesels par des taxis hydrogènes. Nous investissons sur l'ensemble de la chaîne pour répondre à tous les besoins du conducteur de taxi, notamment en termes d'autonomie et de rapidité de la recharge. »

Il n'y aura pas forcément une technologie qui répondra à toutes les mobilités. « Il faut débloquent l'intégralité de la chaîne de valeur concernée par l'hydrogène, qui représente près de 300 000 milliards d'euros d'investissements par an à horizon 2050 », précise Pierre Abadie de Tikehau.

Quelques freins à l'hydrogène persistant

L'hydrogène pose néanmoins différentes problématiques, dont celle du coût et l'approvisionnement sur les ressources minérales. « Il est d'ailleurs possible que le développement de l'hydrogène pour la mobilité s'oriente là où cette énergie est la plus performante », ajoute Hervé Guez. Pour autant, aujourd'hui, l'hydrogène n'est pas encore complètement abandonné sur les véhicules légers car, sur les utilisations intensives, le recours à cette énergie peut faire du sens. D'autant que sur le véhicule électrique, il reste à décarboner l'électricité et régler le problème

des infrastructures de recharges, dont le coût et le temps de recharge restent des sujets pour l'utilisateur. Le problème

Emmanuel Macron a annoncé vouloir faire de la France le leader de l'hydrogène vert.

du recyclage, notamment des batteries, n'est également pas encore solutionné. Les investisseurs doivent donc, sur le sujet, être « agiles » et tester différentes solutions.

Le verdissement des infrastructures s'impose



Le besoin en nouvelles infrastructures et la transition vers une économie soutenable d'un point de vue environnemental nécessitent par ailleurs une évolution rapide et massive des équipements existants et la construction de nouveaux équipements. Les montants en cause sont considérables car, dès 2016, la Banque européenne d'investissement chiffrait à 700 milliards d'euros le besoin annuel d'investissements en infrastructures au sein de l'Union européenne. « Nous investissons à cet effet dans la dette infrastructure au sens large, donc de la dette senior ou junior, en Europe et sur la partie non cotée, précise Karen Azoulay, head of infrastructure debt, BNP Paribas Asset Management. Nous finançons ainsi la transition énergétique qui inclut les énergies renouvelables et la décarbonation du secteur des utilities. Nous investissons par ailleurs dans le digital via des financements d'infrastructures télécom (réseau de fibres optiques, data center, etc.). Nous finançons également des projets dans le transport liés à la mobilité verte qui inclut par exemple des plateformes de chargement de véhicules électriques. Dans le verdissement des infrastructures, il peut y avoir du digital au service de l'environnement. On parle alors d'optimisation d'infrastructures

existantes par le digital (villes intelligentes, réseau électrique intelligent). Enfin, nous investissons dans le social via le financement de certains actifs dans le domaine des hôpitaux. »

« Pour notre part nous investissons toujours dans le privé, dans des actifs réels, mais aussi sur des sociétés qui ont des portefeuilles d'actifs réels. Nous investissons en fonds propres, en dettes : dettes mezzanines, subordonnées, classiques avec des rendements entre 2 à 7 % », précise de son côté Alban de la Selle, chief investment officer and managing partner, Generali Global Infrastructure.

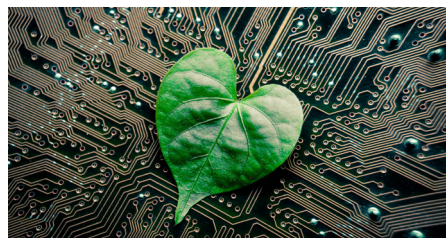
Quels sont les critères pour l'investissement dans ces infrastructures ?

Le choix des investissements s'appuie alors sur différents filtres. BNP Paribas Asset Management a ainsi un filtre d'exclusion sectoriel et un scoring ESG complété par une analyse d'impact. « Notre objectif consiste à flécher nos investissements vers des actifs vertueux en termes d'ESG, indique Karen Azoulay. Nous nous attachons également à garder les caractéristiques de notre classe d'actifs. Nous finançons des actifs réels, qui fournissent des biens

et des services essentiels à la collectivité (électricité, internet haut débit, eau, etc.). Nous nous assurons de la prévisibilité des cash-flows à long terme. L'objectif pour nos investisseurs consiste à bénéficier, en investissant dans cette

Le besoin annuel d'investissements en infrastructures est de **700 Mds€** au sein de l'Union européenne.

classe d'actifs, d'une certaine diversification, d'une faible volatilité. » Generali Global Infrastructure investit pour sa part surtout en Europe de l'Ouest. « Nos critères d'investissements sont par ailleurs organisés autour de trois principes : l'exclusion, la contribution aux SDG (sustainable development goal) et l'alignement à l'accord de Paris de deux degrés », conclut Alban de la Selle.



Le changement climatique favorise l'émergence de nouveaux business models

Au-delà de ces transformations, le changement climatique conjugué à la crise géopolitique actuelle favorise également l'émergence de nouveaux business models. Ce nouveau contexte provoque en effet un réveil européen pour sortir de notre dépendance énergétique tout en apportant une réponse à cet enjeu de changement climatique. « En Europe, nous sommes capables d'apporter des solutions qui passent notamment par la deep tech qui offre des solutions et applications pour traiter ce défi du changement climatique, explique Charles Beigbeder, président fondateur d'Audacia. Nous sommes numéro 1 mondial dans plusieurs domaines de recherche fondamentale. Nous avons par exemple lancé un fonds dédié aux technologies quantiques, un autre aux technologies spatiales, une autre encore aux technologies de l'énergie. Les investissements

se font maintenant. Les start-up existent déjà et ont besoin d'investissement aujourd'hui et nous entendons investir dans ces entreprises. » En ce sens, le monde de la finance joue un rôle fondamental et doit se mobiliser pour flécher les investissements vers le vert.

L'électrification des usages

Parallèlement, la transition énergétique va exiger de produire de plus en plus d'électricité car on tend vers une électrification des usages. « Le solaire va jouer

un rôle fondamental dans cette évolution avec des enjeux de biodiversité, de réseaux (intelligents) et de fonciers (pour produire massivement de l'électricité verte), précise ainsi David Guinard, co-fondateur et directeur général de Photosol. L'agrivoltaïque commence à donner lieu à une réflexion gouvernementale qui commence à se structurer. Il s'agit d'une manière de produire de l'électricité à un prix compétitif sans nuire à la production agricole à un niveau de productivité qui peut même augmenter. »

Le changement climatique conjugué à la crise géopolitique actuelle provoque un réveil européen pour sortir de notre dépendance énergétique tout en apportant une réponse à cet enjeu de changement climatique.

La transition énergétique soulève des questions sociales et sociétales

Certes contraignante, la transition énergétique est également une véritable opportunité pour diminuer les inégalités sociales. D'ailleurs, pour que la

transition soit perçue comme légitime et acceptée par tous elle doit être « juste ». « La meilleure transition est celle qui concerne d'abord l'autre, souligne à ce sujet Joël Bruneau, maire de Caen. Il faut faire comprendre à tous qu'il s'agit d'un intérêt supérieur à la considération de chacun. »

Pour qu'elle soit acceptable, la transition ne doit pas juste être corrélée à la menace climatique. « La transition juste est d'ailleurs, au départ, une notion syndicale, venue plutôt d'une manière défensive, ajoute pour sa part Philippe Portier, secrétaire national de la CFDT. Nous en trouvons les origines dans les années 1990 aux Etats-Unis. L'objectif était de dire qu'au-delà du climat et de l'environnement, la transition éner-

gétique devait être envisagée sous l'angle social et permettre de réduire les inégalités sur la planète. » La transition énergétique va en effet changer de nombreux business models d'entreprise, impactant les salariés, leur employabilité mais aussi les territoires. « Par exemple, l'électrification des véhicules dans l'automobile a un impact très fort en termes de compétences et d'organisation du travail, explique Caroline Le Meaux, responsable analyse ESG, engagements et votes chez Amundi. Une telle transition peut également conduire à la perte ou à la création d'emplois sur les territoires, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, peut avoir un impact social et sociétal. » L'entreprise est d'ailleurs au cœur des

transformations. Elle doit faire évoluer ses méthodes de production pour tendre davantage vers le qualitatif, le recyclable et le durable. Cela va impacter les métiers et donc les compétences. « Le dialogue social va alors permettre de trouver des solutions pour que les salariés se reconvertissent et/ou adaptent leurs compétences », poursuit Philippe Portier.

Les investisseurs veillent à la qualité du dialogue social

Les investisseurs sont d'ailleurs particulièrement vigilants sur la qualité du dialogue avec les syndicats. « En qualité d'investisseur, nous regardons surtout la capacité des entreprises à accompa-

Pour qu'elle soit acceptable, la transition ne doit pas juste être corrélée à la menace climatique.

gner cette transition, ajoute Caroline Le Meaux. Par exemple comme les business models vont évoluer, il faut que toutes les parties prenantes soient impliquées et, en la matière, avoir un bon dialogue syndical est important. Nous veillons également à la formation et l'employabilité des salariés et regardons comment l'entreprise gère

localement son bassin d'emploi. » La transformation nécessite également de la volonté, de l'effort et de l'investissement collectif. Ce projet de transformation doit se mener par étapes, se construire dans le temps. Un changement que les investisseurs vont devoir accompagner. « Les investisseurs doivent réintroduire cette dimension temporelle, ajoute pour sa part Hubert Rodarie, président de l'Af2i. La décarbonisation prendra du temps. Nous ne pouvons pas changer nos dispositifs de manière instantanée. Les investisseurs pourront d'autant plus accompagner la transition énergétique s'ils ont la conviction que leurs investissements sont porteurs d'effets véritables. »



Les investisseurs, parties prenantes de la transition énergétique

Pour respecter les engagements des accords de Paris, il va donc falloir faire évoluer les chaînes de production, notamment sur le volet énergétique, ce qui nécessitera environ 1 500 à 2 000 milliards de dollars par an et donc des investissements. Il s'agit davantage d'un bouleversement, voire de révolution plutôt que d'une transition énergétique.

« La production d'énergie, le transport et la mobilité, la construction et le bâtiment, ainsi que l'agriculture concentrent plus de 75 % des émissions de CO₂, précise Adrien Dumas, CIO, directeur de la gestion, Mandarinne Gestion. Par nature, ce sont des secteurs avec de forts enjeux et des capacités d'innovations importantes. » D'autres dimensions sont également à prendre en considération dans ce mouvement de transition comme la biodiversité, l'eau, la circularité. « Ces dernières années nous avons également beaucoup de développement autour de l'économie circulaire », précise ainsi Ferdinand Dalhuisen, managing director, environnemental opportunities, primaries & co investments, ODDO BHF Private Equity. D'autre part, les entreprises ont également aujourd'hui une responsabilité sur toute la chaîne de valeur.

In fine, la majorité des secteurs industriels sont concernés par cette transition énergétique, offrant ainsi aux investisseurs de nombreuses opportunités. « Chez Mandarinne Gestion, nous avons décidé d'aborder ce sujet avec un fonds international sans aucune contrainte de capitalisations », ajoute Adrien Dumas de Mandarinne Gestion.

Encadrer la démarche des investisseurs

Pour accompagner la démarche des investisseurs, l'Union européenne et la France commencent à la réglementer. « La taxonomie a ainsi plusieurs objectifs vertueux dont le premier consiste à solliciter le monde de la finance et de l'épargne pour financer la transition écologique et énergétique, explique Adrien Dumas. Elle permet également de standardiser une nomenclature des secteurs et des industries qui peuvent être considérées comme verts. La réglementation dans les 18 mois à venir va imposer à tous les émetteurs d'essayer de quantifier leurs expositions en parts vertes, grises, brunes. Cela va devenir un élément de reporting obligatoire et qui permettra de voir la différence entre l'intention d'investir dans ces fonds et la réalité. »

Des obstacles restent à lever

Malgré les opportunités et la réglementation à venir, les investisseurs sont toujours timides pour aller vers de nouveaux investissements, « d'autant que des obstacles à la transition énergétique demeurent », constate Ferdinand Dalhuisen. Pour le moment, les hésitations sur la taxonomie perturbent les épargnants. Par ailleurs, les lobbyings industriels restent également

L'entreprise doit faire évoluer ses méthodes de production pour tendre davantage vers le qualitatif, le recyclable et le durable.

Faire évoluer les chaînes de production nécessitera **1500 à 2000 Md\$** par an.

un obstacle à la transition énergétique. Les obstacles portent aussi sur la transformation de la chaîne de valeur que certaines entreprises ne souhaitent pas engager. Enfin, le sujet manque encore d'une coordination à l'échelle européenne.

Le rôle des banques dans la transition énergétique

La transition énergétique va représenter un volume d'affaires considérable pour les banques. Mais comment savoir si ces dernières tiennent réellement leurs engagements sur le sujet ? David Benamou, Managing partner/ chief investment officer, directeur des investissements, Axiom Alternative Investments, détaille son point de vue côté investisseur : « Le

Pour le moment, les hésitations sur la taxonomie perturbent les épargnants.

secteur bancaire est, depuis 2008, le plus transparent de tous les secteurs d'activité. Malgré cela, nous n'avons pas les moyens d'évaluer correctement la performance climatique d'une banque. Toutes les notations fournies par les agences extra

financières ne couvrent en effet pas l'essentiel du travail d'une banque, c'est-à-dire qui elles financent. Or il s'agit justement de l'élément clé pour comprendre l'impact des banques dans la transition énergétique. »



Jean-Léonce Dupont,
président
du Conseil
départemental
du Calvados

« Nous intégrons la sobriété carbone et le développement durable dans toutes nos actions publiques »

« **D'**abord parce qu'il s'agit d'un devoir de conformité légal, mais aussi, et surtout, par conviction, le département du Calvados mène de nombreuses actions liées à l'environnement et au développement durable. Nous agissons en intégrant la sobriété carbone et le développement durable dans toutes nos actions publiques : rénovation durable des collèges, décarbonation de la flotte de véhicules, insertion de clauses environnementales dans l'ensemble de nos marchés publics, sobriété numérique... Alors que le département gère également une quarantaine d'espaces naturels sensibles, ses objectifs de développement durable restent ambitieux, avec trois chantiers prioritaires : le soutien de la filière locale de bois-énergie, la rénovation thermique des bâtiments et la préservation de la ressource en eau et des environnements aquatiques. »

LES INTERVENANTS SUR LA THÉMATIQUE « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »



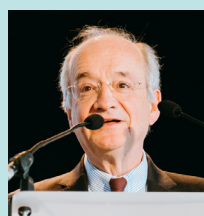
Pierre Abadie,
Tikehau Capital



Sophie Gaugain,
Région Normandie



Hervé Guez, Mirova



Hubert Rodarie,
Af2i



Adrien Dumas,
Mandarine Gestion



David Benamou,
Axiom Alternative
Investments



Thomas Lesueur,
ministère de
la Transition
écologique



Charles Beigbeder,
Audacia



Caroline Le Meaux,
Amundi



Karen Azoulay,
BNP Paribas Asset
Management



Alban de la Selle,
Generali Global
Infrastructure



Ferdinand Dalhuisen,
ODDO BHF Private
Equity

Sont également intervenus sur cette thématique : **Philippe Portier**, CFDT, **François-Xavier Selleret**, Fédération Agirc-Arrco, **Joël Bruneau**, Maire de Caen, **Chloé Clair**, namR, **Annaïg Antoine-Miermont**, PRI, **Théo Da Silva**, Tevali Partners, **Benoîte Chenu**, EDF Renouvelables, **Laurence Martinez-Bellet**, Watson Farley & Williams, **Nicolas de Kerangal**, BW Ideol, **Jean-Philippe Pie**, GreenUnivers, **Nicolas Rochon**, RGreen Invest, **David Guinard**, Photosol, **Raphaël Lebel**, Finance for Tomorrow, **Thierry Brevet**, Af2i, **Karine Merere**, ADEME Investissement, **Alexandre Gautier**, Banque de France, **Lucie Pinson**, Reclaim Finance, **Karen Degouve**, Fédération Bancaire Française



Les énergies renouvelables au service de la neutralité carbone

Les énergies renouvelables (EnR) sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées... Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible. Ces sources d'énergie, considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain, n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Elles se distinguent des énergies fossiles, polluantes et dont les stocks diminuent. Enfin, les EnR sont plus résilientes, notamment en cas de crise. Elles sont donc indispensables pour préparer le système énergétique de demain en diversifiant le mix énergétique de notre pays.

Le scénario de l'Agence internationale de l'énergie consiste à dire qu'en 2050 nous aurons une consommation d'énergie au niveau mondial qui sera de 8 % inférieure à celle que nous avons en 2020, avec deux milliards de personnes en plus sur terre et une économie mondiale considérable. « En termes de mix énergétique, il s'agira d'un changement radical, car cela implique que l'énergie est produite aux 2/3 par les énergies renouvelables au sens large, que les énergies fossiles ne représentent plus que 20 % contre 80 % aujourd'hui, le nucléaire au niveau mondial monterait de 5 à 10 % et au sein des énergies renouvelable, le solaire représenterait 20 %, explique Ludivine de Quincerot responsable de l'ESG et de l'analyse financière, de Rothschild & Co Asset Management. La substitution entre énergie fossile et énergie renouvelable, c'est - 75 % pour le pétrole, - 90 % pour le charbon et - 55 % pour le gaz. »

La filière liée aux énergies renouvelables couvre l'hydroélectricité, l'éolien, toutes les formes de solaires (électriques ou thermiques), la géothermie, l'ensemble des bioénergies (bois énergie, bio carburant biométhanés), ou encore les énergies marines renouvelables qui sont en train d'émerger. « Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 450 entreprises parmi lesquelles tous les énergéticiens français et européens dont le domaine d'application couvre l'ensemble de cette filière, précise Jean-Louis Bal, président, Syndicat des énergies renouvelables. Au sein de cette filière, l'électricité ne représente que 24 % de notre consommation d'énergie. »

Les énergies renouvelables gagnent du terrain

Au début de la décennie 2010, les énergies renouvelables concernaient 9 % de la contribution nationale. Fin 2020, elles atteignaient 19 %. « Ce qui est inférieur à l'objectif que nous nous étions donné dans les lois et la directive européenne, ajoute Jean-Louis Bal. Nous avons 19 % d'énergie renouvelable, 17 % de nucléaire, donc il reste 64 % d'énergie fossile importée. Non seulement elles émettent du CO₂, mais en plus elles nous rendent dépendants d'importation, notamment de Russie. »

La progression de cette dernière décennie est certes une avancée, mais elle reste insuffisante. La France est en effet un des six pays européens qui n'a pas encore atteint ses objectifs dans le cadre de la directive européenne. Néanmoins, nous avons une activité économique considérable autour des énergies renouvelables. « En 2019, l'énergie renouvelable mobilisait 160 000 emplois, poursuit Jean-Louis Bal. Aujourd'hui nous approchons les 180 000 emplois. Nous dégagons une valeur ajoutée économique chaque année de 15 milliards d'euros répartis sur l'ensemble du territoire. Les énergies renouvelables ont parcouru une courbe d'ap-

prentissage qui fait qu'aujourd'hui elles sont très compétitives. »

En France, des freins subsistent

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, différents scénarios ont été mis en place. « Il faut clairement réduire les émissions de gaz à effet de serre, précise Ludivine de Quincerot. L'ensemble des grands pays (qui à eux seuls émettent 70 % des gaz à effet de serre) s'est engagé dans cette démarche. Cependant, malgré leurs promesses, les politiques ne sont clairement pas à la hauteur de ces ambitions. » En France,



Georgina Grenon, directrice excellence environnementale, Paris 2024

« Les JO de Paris 2024 seront les premiers à être 100 % énergies renouvelables »

« **D**ès la conception de la candidature de Paris pour les jeux olympiques de 2024, l'objectif était qu'ils soient alignés avec les accords de Paris de 2015 et la COP 21. A cet effet, il fallait véritablement réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux jeux précédents. Pour un événement comme les JO, les émissions de gaz à effet de serre sont réparties pour un tiers entre les constructions, un tiers les transports et un tiers le reste (numérique, restauration...). Pour relever notre défi, nous devons déjà partir avec 95 % d'infrastructures existantes ou temporaires et donc construire peu, choisir des sites accessibles en transport en commun pour éviter de construire des parkings ou d'utiliser les voitures, tout en prenant en considération l'ensemble de l'écosystème des jeux : les athlètes, leurs équipes, les spectateurs, les partenaires, les prestataires, etc. Aujourd'hui, nous continuons de chercher des réductions possibles en travaillant sur l'énergie, la restauration, le numérique responsable... »

D'autre part, au lieu d'attendre les jeux pour mesurer puis compenser, nous allons estimer les émissions de gaz à effet de serre. Nous réalisons ces estimations tous les ans. Nous nous sommes fixé un objectif à ne pas dépasser que nous mesurons en « budget carbone ». Chaque direction du projet Paris 2024 connaît son budget carbone et en est responsable. Pour suivre ce budget carbone, nous avons créé un outil infor-

« Chaque direction du projet Paris 2024 connaît son budget carbone et en est responsable. »

matique qui au-delà du suivi, nous permet de compenser nos dépenses lorsque nous dépassons notre budget. Les JO de Paris 2024 seront ainsi les premiers à être 100 % énergies renouvelables (électricité et gaz) et à tracer ces énergies. »

plusieurs freins subsistent. « Par exemple, sur l'éolien terrestre, il y a un enjeu important de libération de zones foncières, souligne Hélène Gelas, associée LPA-CGR. L'Etat bloque ainsi de très grandes zones pour les entraînements de l'armée. Il y a aussi des lenteurs dans l'instruction des projets liés à l'éolien terrestre et ce, malgré l'existence de nombreux projets. Sur l'éolien en mer, nous avons des lenteurs dans la planification des projets. Le solaire photovoltaïque présente pour sa part des problèmes de zonage, de foncier et également d'autorisations longues à obtenir. Sur le biogaz, les projets sont bloqués en instruction pour diverses raisons. » Les contraintes financières sont également importantes. Aujourd'hui nous avons un problème ponctuel sur le coût

Les objectifs de l'accord de Paris ne pourront pas être atteints sans l'hydrogène.

et les disponibilités de matériaux. « La crise russe a des conséquences immédiates, explique Benjamin Louvet, gérant spécialiste matières premières OFI AM. Elle désorganise le marché, contribue à une très forte augmentation du prix des matières premières et en particulier du pétrole et du gaz. Elle pourrait également impacter les approvisionnements des métaux comme le nickel. Le secteur des matières premières agricoles est également fortement touché par la crise actuelle car l'Ukraine et la Russie sont des

gros exportateurs de céréales et en particulier de blé. Il s'agit d'un point majeur qui peut générer des crises sociales fortes. Ce conflit est ainsi venu nous rappeler notre très forte dépendance à certaines matières premières. Toute disparition même d'une petite partie de cette offre peut mettre le marché en grande difficulté avec des prix qui augmentent fortement. »

Un contexte qui invite les pays à repenser leur rapport aux matières premières et à se poser des questions de souveraineté économique et d'indépendance énergétique. « D'autant plus que dans les 30 prochaines années, il y aura une forte pression sur le cuivre, la bauxite, le cobalt et le nickel, analyse Emmanuel Hache, économiste-prospectiviste au sein de l'IFPEN. Cette transition énergétique va nous amener à exacerber cette demande en matériaux. » Il va également falloir gérer la vitesse d'extraction de ces matériaux qui prend entre sept et huit ans dans le monde et 10 ans en Europe. « Selon le rapport du FMI, la hausse des prix d'ici 2030 sur le lithium, le cobalt, le nickel devrait être de l'ordre de quelques centaines de pourcent et celle du cuivre de 60 % », ajoute pour sa part Benjamin Louvet. Ce sont des estimations « conservatrices ».

Quelles solutions à ces tensions ?

La réglementation pourrait d'abord servir d'amortisseur. Actuellement, la Commission européenne mène un travail important sur la réglementation pour imposer le recyclage sur 80 % de la batterie ainsi qu'une quantité minimum de matière recyclée dans la fabrication de la batterie.

Au-delà du recyclage, un travail important est également à faire sur les énergies renouvelables. « Le renouvelable permettra d'avoir une électricité moins chère, ajoute Guy Auger, partner Andera Infra. Sur le financement, le gouver-

19 %
c'est la part des énergies renouvelables dans la contribution nationale (à fin 2020).

nement peut aussi avoir un rôle à jouer, proposer des fonds de garanties, définir un cadre réglementaire pour financer clairement ces projets... » Sur le marché coté, il est d'ores et déjà possible d'investir dans des obligations durables, dans lesquelles il y a de l'environnement et du social. « Les green bonds représentent 58 % de ce marché, précise Ludivine de Quincerot. Il s'agit d'une obligation durable qui doit financer uniquement un marché vert et qui répond à un cadre très contraint. Le green bond attire une base d'investisseurs durables plus large, très attractifs pour les émetteurs. Pour les investisseurs, c'est le moyen d'avoir un investissement vert et encadré. » Se débarrasser des énergies fossiles nécessitera enfin, de s'appuyer sur des technologies qui devront être opérationnelles.



Carlo Maximilian Funk, EMEA head ESG investment strategy, State Street Global Advisors

« Les impacts des crises à venir doivent être intégrés dans les scénarios des prochaines COP »

La COP 26 a mis l'accent sur la biodiversité et la place du gaz naturel dans l'énergie mondiale. Les défis sont aujourd'hui nombreux pour les investisseurs qui se doivent de fonder leur engagement sur des reportings scientifiquement viables.

Par ailleurs, si la question environnementale demeure centrale malgré la succession de crises (sanitaire puis géopolitique), la guerre russo-ukrainienne a soulevé, selon Carlo Maximilian Funk, EMEA head ESG investment strategy chez State Street Global Investors, une nouvelle problématique qui est celle de la sécurité énergétique, notamment en mettant en exergue l'importance du gaz naturel et du nucléaire dans le nouveau mix énergétique. Les impacts des crises à venir doivent impérativement être intégrés dans les scénarios des prochaines COP.

L'hydrogène participera à la baisse des émissions de gaz à effet de serre

Les objectifs de l'accord de Paris ne pourront également pas être atteints sans l'hydrogène. « Le poids de l'hydrogène dans la lutte contre le changement climatique est important, précise d'ailleurs Arnaud Faller, directeur général délégué en charge des investissements, CPR AM. Les grands secteurs qui feront le plus d'efforts seront les transports (23 % du total des émissions) et l'industrie (19 %). L'IAE attend ainsi que les transports baissent de 95 % leurs émissions et l'industrie de 90 %. Or, l'hydrogène peut traiter en majorité cette baisse d'émission carbone. » Pour le moment, l'hydrogène contribue négativement à la question climat. « Il faut changer ça, explique Alix Chosson, lead ESG Analyst, Candriam. A cet effet, il faut élargir les usages de l'hydrogène qui doit jouer un rôle dans la décarbonisation des secteurs des transports, de la chimie, de la sidérurgie, tout en décarbonant l'hydrogène. »

Le gouvernement, fer de lance

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a lancé une stratégie hydrogène en septembre 2020 qui s'articule autour de trois axes : décarboner l'industrie lourde (raffinage, chimie, engrais, sidérurgie, cimenterie), créer une mobilité lourde et intensive propre, maintenir le très haut niveau d'innovation et de développement avec un programme d'équipements prio-

ritaires de recherches doté de 80 millions. « Ce sont au total 7,2 milliards d'euros qui sont ainsi dédiés au plan hydrogène, » précise Philippe Boucly, président France Hydrogène. Aujourd'hui sept bassins apparaissent en France, qui vont concentrer 85 % des usages de l'hydrogène à l'horizon 2030.

« Sur le terrain, les clients de l'hydrogène sont ou seront là, estime Jean-Marc Leonhardt, directeur général H2V Industry. Les utilisateurs actuels de l'hydrogène gris peuvent facilement basculer techniquement dans l'hydrogène vert (raffinerie et fabrication d'ammoniaque). Pour les raffineries, cette bascule se fera rapidement. Les mobilités lourdes et intensives représentent également un potentiel de marché pour l'hydrogène, d'autant que, pour ce secteur-là, les alternatives sont assez limitées. Enfin, de nouveaux usages industriels émergent. Par exemple, on parle de décarboner l'industrie de l'acier. L'hydrogène peut également être utilisé à des fins énergétiques (ce qui peut par exemple remplacer le gaz naturel). »

Une énergie qui devrait devenir compétitive

Le développement de l'hydrogène décarboné sera d'autant plus intéressant dans les années à venir qu'il va devenir compétitif. « Certaines industries comme l'acier doivent faire face à l'augmentation du prix du gaz, du charbon, explique Alix Chosson. Dans ces secteurs, l'hydrogène vert devient intéressant. Et ce d'autant plus au regard du contexte actuel et de l'aug-

mentation à venir du prix du CO₂. Parallèlement, près de 75 % des coûts de l'hydrogène portent sur l'électricité renouvelable, dont le prix va continuer de diminuer. » Les investisseurs ne s'y trompent d'ailleurs

75 %
des coûts
de l'hydrogène
portent sur l'électricité
renouvelable, dont
le prix va continuer
de diminuer.

pas. CPR AM a ainsi créé un fonds action dédié à l'hydrogène en novembre dernier. « L'un des premiers sur le marché, précise Arnaud Faller, directeur général délégué en charge des investissements, CPR AM. Nous avons d'abord étudié sa pérennité, s'il y avait des obstacles technologiques qu'on pouvait lever avec la massification et s'il y a de la rentabilité. Les acteurs privés et publics ont donné le cap pour 2050, la technologie est prête et sur le prix, avec les nouvelles conditions de marché du gaz notamment, ça devient compétitif. Sur l'écosystème de l'hydrogène nous sommes ainsi sur une thématique de croissance durable. Donc, nous avons lancé notre fonds fin novembre dernier et nous avons rencontré un vrai succès. » ●

LES INTERVENANTS SUR LA THÉMATIQUE « ÉNERGIE »



Ludivine de Quincerot, Rothschild & Co Asset Management



Hélène Gelas, LPA-CGR



Benjamin Louvet, OFI AM



Arnaud Faller, CPR AM



Alix Chosson, Candriam



Carlo Maximilian Funk, State Street Global Advisors

Sont également intervenus sur cette thématique : **Laurent Battoue**, Watson Farley & Williams, **Bénédict Vignoboul**, GazelEnergie, **Thomas Le Bonhomme**, Groupe ADP, **Romain Chicheportiche**, GreenUnivers, **Jean-Louis Bal**, Syndicat des énergies renouvelables, **Guy Auger**, Andera Infra, **France Vassaux**, France Invest, **Philippe Boucly**, France Hydrogène, **Jean-Marc Leonhardt**, H2V Industry, **Laurent Michel**, Ministère de la transition écologique, **Patricia Laurent**, GreenUnivers, **Emmanuel Hache**, IFPEN, **Gilles Moreau**, VerKor, **Léa Dauphas**, Tac Economics, **Georgina Grenon**, Paris 2024



FINANCE DURABLE

Les investisseurs en ordre de marche

Sous l'effet notamment des évolutions réglementaires et de la pression de leurs clients, les investisseurs ont déployé ces dernières années de nouvelles stratégies visant à rendre leurs portefeuilles plus responsables. Concernant désormais toutes les classes d'actifs, ce virage ESG est appelé à s'amplifier... même si celui-ci n'est pas sans poser des difficultés pratiques aux gérants et institutionnels.

Le temps est plus que jamais compté. Publié le 4 avril dernier, le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne laisse plus la place au doute : pour « garantir un avenir durable », les Etats et leurs citoyens n'auront pas d'autre choix que de « diminuer drastiquement » les émissions de gaz à effet de serre dès 2025, au plus tard. A l'aune des investissements que requiert cette nécessaire transition énergétique et écologique, les investisseurs auront un rôle central à jouer. « Pour renforcer les réseaux de transmission et de distribution d'électricité dans le monde, 13 trillions de dollars seront nécessaires d'ici 2050 ; pour la transformation des réseaux électriques en Europe, le coût étalé sur les 30 prochaines années sera d'au moins 2 trillions de dollars ; pour le déploiement des nouvelles infrastructures liées à l'exportation d'hydrogène d'ici 2030, l'enveloppe d'investissements se monte à

500 milliards de dollars », illustre Sylvain Lambert, associé développement durable chez PwC France et Maghreb.

Le secteur immobilier en profonde transformation

Par conviction pour certains, mais aussi pour s'adapter aux nombreuses contraintes réglementaires adoptées dans l'ensemble des zones géographiques – dont la taxonomie verte en Europe, dont le champ va s'étendre dans les années à venir à d'autres dimensions (biodiversité...) – ainsi qu'aux exigences croissantes de leur clientèle en matière de placements socialement responsables ou durables, les investisseurs se sont déjà mis en ordre de marche pour accompagner dans leurs transformations les Etats, les institutions financières et les entreprises non financières (corporates). Parmi ces dernières, l'avènement de la finance durable est perceptible dans certains secteurs d'acti-

vit, tout particulièrement à l'image des énergies renouvelables et de l'immobilier. « Ce secteur étant le deuxième émetteur de carbone et l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre, ses acteurs, qui répondent par essence au « S » de l'ESG puisqu'ils contribuent à construire la cité, se sont également emparés du « E », observe Béatrice Guedj, head of research and innovation chez Swiss Life AM, dont 20 % de l'allocation est investie dans l'immobilier. Aujourd'hui, on ne construit plus seulement des bâtiments à haute qualité environnementale, mais on se projette sur une trajectoire de décarbonation. Grâce notamment aux solutions innovantes développées par les start-up de cet écosystème (Proptech, Cleantech, Greentech...) et aux green bonds, qui permettent d'émettre avec un framework particulier, il est possible d'avoir une décarbonation vertueuse des portefeuilles. »



L'ESG devenue incontournable pour les entreprises cotées

Si la finance durable s'est imposée comme le nouveau paradigme pour les investisseurs en actions et en dette, les entreprises cotées n'ont pas manqué, elles aussi, de prendre le virage de l'ESG. « Les émissions de CO₂ étant irréversibles, il y a urgence à s'atteler à cet objectif, corrobore Bernard Descreux, directeur financements et trésorerie groupe d'EDF. Pour un groupe comme le nôtre, il s'agit même d'un enjeu existentiel, ce qui nous a incités à intégrer dans nos lignes de crédit signées avec les banques des objectifs, dont l'un consiste en une diminution de nos émissions de CO₂. » Outre l'élaboration généralisée de plans stratégiques devant notamment entraîner une réduction sensible des émissions de gaz à effet de serre, voire l'atteinte de la neutralité carbone, d'une part, et le verdissement des structures de financement d'autre part, cette évolution se matérialise par des changements sur le plan

de la communication financière. « L'an dernier, on recensait au sein du CAC 40 environ 5-6 "ESG Investor Days", c'est-à-dire des moments d'échanges privilégiés entre des acteurs cotés et leur communauté d'investisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, évalue Sylvain Lambert, associé développement durable chez PwC France et Maghreb. Avant le début du conflit russo-ukrainien, il en était prévu au moins 20 à 25 pour cette année. Cela illustre une réelle intensification du dialogue dans l'univers coté sur cette thématique. »

Les entreprises cotées n'ont pas manqué, elles aussi, de prendre le virage de l'ESG.

Toutes les classes d'actifs concernées

Aujourd'hui, cette dimension durable de l'investissement est présente aussi bien dans le coté que dans le non-coté. De plus, elle concerne autant les financements en haut de bilan qu'en bas de bilan. « Nous avons récemment lancé le premier fonds impact de LBPAM, qui investit dans les infrastructures en dette privée », illustre Marie-Laure Marshall, gérante dettes infrastructures, La Banque Postale Asset Management. Surtout, elle tend à occuper une place croissante dans les portefeuilles. « La part des investissements liés au climat ou à l'ESG représente 30 % du total sur tous nos millésimes, et plus de 65 % sur notre dernier fonds », poursuit Marie-Laure Marshall. Quand bien même la plupart des sociétés de gestion sont déjà très avancées en matière d'intégration d'une approche durable (élaboration d'une stratégie d'investissement RSE, mise en œuvre d'une méthodologie et d'un cadre d'analyse dédiés...), les défis qu'elles doivent encore accomplir restent de taille. Il faut dire que les problématiques afférentes à cette thématique sont multiples et, parfois, complexes. C'est le cas, d'abord, vis-à-vis des épargnants. « La question préalable qui n'est pas posée sur la table, c'est de savoir si l'intégration de l'ESG dans notre stratégie d'investissement modifie

notre mandat de gestion pour compte de tiers et, si oui, de quelle manière, s'interroge Daniel Tondou, directeur général de Gestion 21. Par exemple, doit-on considérer que le fait d'avoir une telle approche prime sur la performance financière ? En outre, l'un des enjeux principaux consiste à intégrer le sujet de l'ESG d'une manière réelle, pragmatique, modeste, crédible et transparente. Or, je constate que l'offre sur le marché n'est pas toujours précise, transparente et crédible. »

Des réglementations hétérogènes

A cela s'ajoutent d'autres difficultés, d'ordre pratique cette fois-ci. Premièrement, l'identification d'émetteurs éligibles n'est pas toujours simple. « En plus d'investir dans des entreprises qui ont déployé des stratégies de décarbonation de leurs activités, nous regardons aussi les sociétés dont les produits ou les services contribuent à la transition énergétique, au travers des émissions de gaz à effet de serre que ceux-ci contribuent à éviter », pointe Nathaële Rebondy, head of sustainability Europe chez Schroders. Or, ce bénéfice n'est pas forcément évident à mesurer. « Le scope 3 reste pour l'instant un doux rêve », confirme Guillaume Lasserre, adjoint au directeur des gestions chez La Banque Postale Asset Manage-

ment. Tandis que le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles et que le scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit, le scope 3 intègre les autres émissions indirectes (confection ou extraction de la matière servant à la production d'un produit, livraison de celui-ci au client final...).

D'une zone géographique à l'autre, les règles en matière d'investissement ESG ne sont pas forcément les mêmes.

Autre écueil souvent relevé : l'hétérogénéité des cadres réglementaires. D'une zone géographique à l'autre, les règles en matière d'investissement ESG ne sont en effet pas les mêmes. « Cela peut également être le cas au sein d'une même zone, relève Nathaële Rebondy. Alors que l'Union euro-

péenne est censée représenter un marché unique, la réglementation française dans ce domaine n'est pas en tout point identique à celles d'autres pays de l'espace communautaire. » Si les normes devraient tendre à terme vers une standardisation au niveau mondial, ce n'est cependant pas pour demain. « Pendant probablement cinq à sept ans, les investisseurs devront ainsi faire face à un niveau de complexité très élevé sur le plan réglementaire », prévient Sylvain Lambert, de PwC.

Le problème de l'accès aux données

Ensuite, le troisième obstacle principal auquel beaucoup d'investisseurs se disent fréquemment confrontés en matière de finance durable concerne l'accès aux données extra-financières. De quoi poser de réels problèmes. En Europe, par exemple, le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) impose depuis 2021 des exigences de transparence accrues aux gérants qui commercialisent des produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 ») ou des produits ayant pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 »). En parallèle, dans le cadre de la gestion de fonds dits à impact, les gérants doivent, conformément à la définition de la finance à impact, mesurer les bénéfices générés par l'investissement sur le plan ESG. Encore faut-il toutefois, pour tout cela, qu'ils aient accès à une donnée fournie par les émetteurs riche sur un plan tant quantitatif que qualitatif. « Dans l'univers non coté, ces

données sont disponibles, et la proximité que les investisseurs ont avec le management permet d'y faire de l'impact », estime Guillaume Lasserre. Pour autant, ce n'est pas systématiquement le cas selon la taille des entreprises ciblées – « il est difficile d'obtenir ce type d'informations auprès de PME », expose Matt Christensen, respon-

La décision de se positionner sur un actif réputé durable ou socialement responsable peut être hautement risqué en termes d'image.

sable mondial de l'investissement durable chez Allianz Global Investors – et/ou leur pays d'implantation. « Dans les économies émergentes, certains sont avancés, comme par exemple la Corée et Taiwan, mais il n'y a pas encore de pleine convergence en matière de disclosures, regrette Paulo Salazar, co-head emerging markets equities chez Candriam. Cela est de nature à compliquer notre tâche, même si nous investissons dans ces marchés surtout dans des grandes entreprises leaders mondiaux, auxquelles les investisseurs demandent des standards d'information élevés. » Un sentiment que partage Matt Christensen, qui identifie un autre frein.

« Il est parfois difficile d'avoir confiance dans les bases de données, encore plus dans les pays émergents. Cela implique d'avoir un dialogue encore plus étroit avec les contreparties et de "customiser" notre grille d'analyse par rapport à l'information disponible. »

Une vigilance renforcée sur les aspects sociaux

Enfin, même si les critiques autour du greenwashing ou du socialwashing ne sont pas nouvelles, le scandale frappant le groupe Orpea qui, bien que disposant d'excellentes notations extra-financières, est accusé de maltraitance de personnes âgées, est venu rappeler à quel point la décision de se positionner sur un actif réputé durable ou socialement responsable peut être hautement sensible pour un fonds... et risqué en termes d'image. Une situation encore plus vraie pour les gérants exposés aux économies émergentes. « Avant d'y investir, il est impératif de penser aux aspects sociaux, déclare Matt Christensen. Chez Allianz Global Investors, nous commençons ainsi par opérer une pré-sélection des valeurs au travers de filtres, dont l'un d'entre eux porte sur les droits humains. » Alors que des pays comme la Chine, la Russie et certains d'Amérique latine ont multiplié les infractions dans ce domaine ces derniers mois, des spécialistes de la finance durable en appellent, collectivement, à davantage de prudence. « Il convient d'être très vigilants et de poser des limites », témoigne Matt Christensen. Il y va de la crédibilité même de la finance durable. ●

LES INTERVENANTS SUR LA THÉMATIQUE « FINANCE DURABLE »



Sylvain Lambert,
PwC France
et Maghreb

Béatrice Guedj,
Swiss Life AM

Marie-Laure Marshall,
La Banque
Postale Asset
Management

Daniel Tondou,
Gestion 21

Nathaële Rebondy,
Schroders

Guillaume Lasserre,
La Banque
Postale Asset
Management

Matt Christensen,
Allianz Global
Investors

Paulo Salazar,
Candriam

Sont également intervenus sur cette thématique : **Xavier Caïtucoli**, Spac Transition, **Philippe Dutertre**, AG2R La Mondiale, **Bernard Descreux**, EDF, **Vincent Auriac**, Axylia, **Philippe Sebag**, Ircantec et Préfon, **Sabine Desnault**, Gecina, **Arnaud Dumas**, Novethic Essentiel, **Adrien Desbois**, European Investment Fund, **Laure Delahousse**, AFG

LES DÉBATS DE L'AF2I L'ESG, au cœur des travaux et réflexions de l'Af2i



Hubert Rodarie,
président, de l'Af2i

L'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i) se veut toujours force de propositions sur les sujets réglementaires et les sujets de société affectant les professionnels de l'investissement. C'est le cas, en particulier, sur la directive européenne Solvabilité 2. Entré en vigueur en 2016, ce texte a, il faut dire, entraîné de nombreux bouleversements pour les gérants et les institutionnels, parmi lesquels un alourdissement des contraintes en fonds propres dans le cadre d'investissements dans certaines classes d'actifs. C'est pourquoi l'Af2i n'a pas manqué d'adresser une lettre à la Commission européenne, en mai 2021, « afin de proposer un nouvel axe d'analyse », comme l'a indiqué Hubert Rodarie, président de l'association, et de formuler des propositions concrètes en vue de la révision de cette directive.

Faisant directement écho à l'événement « Time to change », la finance à impact constitue l'autre thématique majeure sur laquelle l'Af2i est particulièrement active. Finance for

Tomorrow la définit comme la stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve réelle de ses effets bénéfiques. En cela, « elle peut être perçue comme le chaînon manquant entre l'investissement responsable et l'investissement solidaire, qui fait de l'impact depuis longtemps », insiste Jean-Bernard Ott, responsable allocation et politique ESG au sein de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens. Selon lui, elle contribue à ce titre à « incarner la finance ». Alors que l'ESG et l'impact font depuis quelques années l'objet d'un grand nombre de travaux académiques, « l'une des missions de la commission recherche de l'Af2i est de rapprocher le monde des investisseurs institutionnels de celui de la recherche », signale Laurent Deborde, directeur du pôle actions et fonds de la direction des gestions d'actifs au sein du groupe Caisse des dépôts. Dans ce contexte, deux jeunes chercheurs s'intéressant à la prise en compte de risques climatiques dans la gestion d'actifs sont venus présenter les résultats de leurs investigations : Ricardo Henriquez, ESG research chez Candriam-

KEDGE BS qui s'est penché sur le traitement de ce type de risques dans les médias et les incidences sur les obligations d'entreprises européennes de qualité de crédit investment grade, et Quentin Moreau, de l'Université Paris-Dauphine, qui s'est notamment interrogé sur l'impact des risques climatiques physiques (montée des eaux, ouragans, etc.) sur le choix des financements par une entreprise.

L'Af2i a formulé à la Commission européenne des propositions concrètes en vue de la révision de la directive Solvabilité 2.

Eric Dubos, directeur financier de la MACSF et Eric Bertrand, directeur général délégué en charge des gestions d'OFI Asset Management ont ensuite présenté une étude menée par les commissions de l'Af2i en partenariat avec l'Université Dauphine et OFI AM, consacrée au pilotage des enjeux ESG liés à la réglementation dans un mandat assurantiel. Un sujet central depuis la récente mise en œuvre du règlement européen SFDR. Et pour cause : ce texte impose aux sociétés de gestion

controversées, de la notation ESG et des indicateurs de suivi », précise Eric Bertrand. Concluant les débats, Henri Chaffiotte, président de la commission investissements retraite et vice-président de l'Af2i, a enfin insisté sur le fait que les réserves détenues par l'ensemble des institutions de retraite, qui s'établissaient à 220 milliards d'euros fin 2020, pouvaient « participer au financement de l'économie », en particulier celui « d'investissements plus responsables ». ●

« La finance à impact peut être perçue comme le chaînon manquant entre l'investissement responsable et l'investissement solidaire. »

Jean-Bernard Ott, responsable allocation et politique ESG, Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens





Pour cette première édition,
plus de **500** professionnels et **100** intervenants
de grande qualité ont participé au Forum Time to change.

MERCI à eux et à nos partenaires
sans qui nous n'aurions pu connaître ce succès.

Un événement organisé par et

PLATINIUM



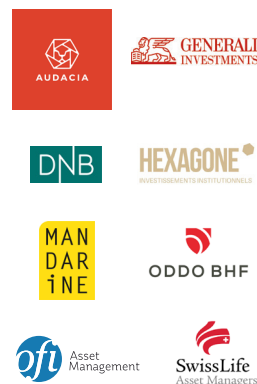
GOLD



SILVER



BRONZE



ILS NOUS SOUTIENNENT AUSSI



PARTENAIRES ASSOCIATIFS



Ne ratez pas nos prochains rendez-vous !



■ **JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022**
LES DIRECTS TIME TO CHANGE

■ **DU MARDI 28 AU MERCREDI 29 MARS 2023**
TIME TO CHANGE - ÉDITION 2023